



**DECOUVERTE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE**

**63 ROUTE DU PONT, 31340 LA-MAGDELAINE-SUR-TARN**

**TEL : 05 59 62 70 16 – EMAIL : [accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr) – SITE : [www.dlc.fr](http://www.dlc.fr)**

SARL au capital de 7622,45€ - RCS TOULOUSE 399 440 684 – Siret 399 440 684 00054 – APE 7912Z

Découverte Linguistique & Culturelle Garantie financière GROUPEAMA – N° IM 064100033 – RC ASSURINCO – UNOSEL – Adhérent EDV

## **CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE des Voyages Scolaires Éducatifs (VSE) ORGANISES PAR DLC**

Dès l'attribution du Marché à DLC, l'adjudicateur devra renvoyer complétée la fiche de réservation jointe dans les documents de l'offre faite par DLC.

A réception de cette fiche de réservation, DLC retournera au collège ou lycée le dossier d'inscription comportant un certain nombre de pièces détaillées ci-dessous, qui seront à renvoyer complétées à DLC.

### **PIECES A RENVOYER IMPERATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION à un VSE DLC**

- L'acompte selon facture envoyée par DLC
- La liste règlementaire à établir sur **papier à entête de l'établissement scolaire selon modèle du dossier, datée, tamponnée et signée par le chef d'établissement** (cette liste est obligatoire à bord des autocars de voyageurs selon arrêté ministériel du 18/05/2009). Elle est composée de **TOUS les passagers ENFANTS et ADULTES : NOM + PRENOM + SEXE + DATES DE NAISSANCE + ADRESSE + N° DE TEL DE LA PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE + NATIONALITES + ALLERGIES**  
**Merci d'inscrire d'abord les adultes, ensuite les filles, puis les garçons.**
- La fiche détaillant les effectifs et allergies
- La/les fiche(s) info allergie parents des élèves ayant signalés une allergie
- La fiche info allergie prof signé par le/la responsable organisateur/trice du voyage.

**FORMALITES DE POLICE POUR LES VOYAGES à L'ETRANGER : PASSEPORT OU CNI en cours de validité jusqu'à la fin du séjour + pour les enfants mineurs Autorisation de sortie du territoire.** Pour les non-ressortissants français, prière de consulter les Autorités compétentes (consulat, ambassade du pays de destination).

**FORMALITE DE SANTE : Carte Européenne d'assurance maladie** (obligatoire pour un séjour dans l'un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse). Carte Vitale pour les voyages en France. Il appartient à l'établissement et aux participants de vérifier la validité des documents mentionnés. **L'établissement devra se mettre en conformité avec la législation concernant l'organisation d'un voyage scolaire dans le cadre d'un établissement scolaire.**

### **CONDITIONS PARTICULIERES de participation aux voyages scolaires éducatifs (VSE) ou séjours groupes D.L.C.**

L'inscription à l'un de nos VSE ou séjours implique l'acceptation de toutes les conditions générales (code du tourisme) et conditions particulières de DLC ainsi que la consultation de tous les documents informatifs fournis par D.L.C. Le chef d'établissement et/ou le responsable de l'organisation du VSE, **s'engage à communiquer à tous les participants et aux parents des participants mineurs les CONDITIONS PARTICULIERES de participation aux voyages scolaires éducatifs (VSE) ou séjours groupes D.L.C.**

**FORMALITES ADMINISTRATIVES ET PAPIERS D'IDENTITE** : Le chef d'établissement et/ou le responsable de l'organisation du VSE devra s'assurer qu'il est en règle avec les formalités administratives et les réglementations concernant l'organisation des sorties scolaires. Il appartient aux participants adultes ou aux parents des enfants mineurs inscrits à un VSE de vérifier que ces derniers sont en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour le voyage. **D.L.C. ne pourra être tenu responsable de la non-présentation des documents nécessaires et l'annulation du voyage et les frais de transport retour ou autres, qui en résulteraient seraient en totalité à la charge des participants ou de leurs parents.** Les frais



## DECOUVERTE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

63 ROUTE DU PONT, 31340 LA-MAGDELAINE-SUR-TARN

TEL : 05 59 62 70 16 – EMAIL : [accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr) – SITE : [www.dlc.fr](http://www.dlc.fr)

SARL au capital de 7622,45€ - RCS TOULOUSE 399 440 684 – Siret 399 440 684 00054 – APE 7912Z

Découverte Linguistique & Culturelle Garantie financière GROUPAMA – N° IM 064100033 – RC ASSURINCO – UNOSEL – Adhérent EDV

d'obtention des papiers d'identité, visas etc. sont à la charge des participants. Attention, les noms et prénoms des participants, donnés à l'inscription doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur les pièces d'identités, passeports ou carte d'identité.

**SECURITE SANITAIRE/RISQUES PAYS** : pour vous informer sur les risques sanitaires et/ou sociaux éventuellement liés à la destination de votre VSE, et connaître les mesures applicables en vue de la prévention de certaines maladies et/ou épidémies, consultez régulièrement le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), rubrique "Conseils aux Voyageurs". Les informations sont régulièrement mises à jour par le ministère des Affaires Étrangères.

**AUTORISATIONS PARENTALES** : Le chef d'établissement et/ou le responsable de l'organisation du VSE devra s'assurer que tous les participants mineurs ont **l'autorisation parentale de participation à une sortie ou à un voyage scolaire** (Circulaire Éducation Nationale, N°2013-106 du 18.7.2013). Il lui appartient également de s'assurer que tous les participants mineurs possèdent une **autorisation médicale**. En tant qu'agent organisateur du VSE, D.L.C ne peut en aucun cas garantir le respect des requêtes particulières des parents de mineurs notamment concernant les modalités **d'hospitalisation ou de transfusion sanguine ou traitement médical et prise de médicaments**. Toute **allergie (alimentaire ou autre) ou problème de santé** doit être signalé lors de l'inscription et tout document médical devra nous être remis dans la langue du pays visité. Selon le problème de santé signalé, si cela est nécessaire un adulte pourra accompagner l'élève concerné. Dans ce cas DLC, facturera cet adulte supplémentaire au tarif normal d'un participant adulte. Nous nous réservons le droit de refuser un élève par principe de sécurité. Dans le cas où la participation d'un élève est acceptée, **les parents conservent l'entière responsabilité et déchargent** D.L.C, les professeurs accompagnateurs, les responsables de centre d'accueil collectif (hôtel, AJ, etc...) et familles hôtesse de toute responsabilité concernant cette allergie ou ce problème de santé.

**MODALITES D'INSCRIPTION A UN VSE** : Le chef d'établissement et le responsable de l'organisation du VSE nous envoie dès que possible la fiche de réservation. Nous lui retournerons un dossier d'inscription que nous lui demandons de nous renvoyer dans les 15 jours. Passé le délai de 15 jours, nous ne pourrions plus garantir la disponibilité du voyage.

**MODALITE DE PAIEMENT** : l'établissement procède au versement du 1<sup>er</sup> acompte global représentant **30%** du montant total du VSE à la signature du contrat, selon la date fixée sur la facture d'appel du 1<sup>er</sup> acompte, jointe au dossier d'inscription.

**Deux mois avant le départ** l'établissement procède au versement du 2<sup>ème</sup> acompte global de **40%** du voyage (une facture d'appel de 2<sup>ème</sup> acompte sera envoyée au préalable).

**Dès la remise par notre agence des documents nécessaires à la réalisation du voyage 7 à 15 jours avant le départ, l'établissement procède au versement du solde global du VSE en application de l'article R-21-8 alinéa 10 du code du Tourisme applicable à l'agence de voyage et selon la circulaire BO de l'éducation Nationale N°2005-022 du 2-2-2005, article 42221** (une facture d'appel de solde sera envoyée au préalable). **Tout séjour non soldé avant le départ, ne pourra avoir lieu et sera considéré comme annulé par l'établissement.**

**TARIFS** : Nos séjours sont conçus pour un minimum de participants payants. Pour les groupes ne pouvant atteindre ce nombre, le prix par participant sera recalculé en fonction de l'effectif avant le versement des acomptes ou du solde. Nos prix sont calculés au 30 juillet de l'année scolaire qui précède l'année scolaire pendant laquelle le voyage se déroulera. En cas d'augmentation du cours des monnaies ou du prix des transports ou des carburants, le prix de nos séjours pourrait être réajusté. Toutefois pour toute augmentation supérieure à 8 % les participants se réservent le droit d'annuler le séjour qui leur sera remboursé dans sa totalité, à l'exclusion de tous dommages et intérêts Toute éventuelle taxe douanière qui serait instaurée dans le cadre du Brexit sera à la charge des participants. Toute augmentation devra être réglée dans les dix jours suivant l'avis d'augmentation. Nos prix sont valables sous réserve de disponibilité de nos prestataires habituels au moment de la réservation et sous réserve de respect des modalités de paiement mentionnées au contrat.

**FRAIS D'ANNULATION** : Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, le présent contrat, n'est pas soumis au droit de rétractation.



## DECOUVERTE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

63 ROUTE DU PONT, 31340 LA-MAGDELAINE-SUR-TARN

TEL : 05 59 62 70 16 – EMAIL : [accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr) – SITE : [www.dlc.fr](http://www.dlc.fr)

SARL au capital de 7622,45€ - RCS TOULOUSE 399 440 684 – Siret 399 440 684 00054 – APE 7912Z

Découverte Linguistique & Culturelle Garantie financière GROUPAMA – N° IM 064100033 – RC ASSURINCO – UNOSEL – Adhérent EDV

➤ **Annulation de la part d'un participant** : Si l'annulation ou le désistement de la part d'un (ou plusieurs) participants parvient à D.L.C. à plus de 6 semaines avant le départ, DLC retient 30 % du montant total du VSE du ou des participants annulés et **le prix par personne sera recalculé en fonction du nombre réel de participants**. Si l'annulation parvient à DLC à moins de 6 semaines et à plus de 2 semaines du départ, DLC retient 60% du montant total du VSE du ou des participants annulés. Si l'annulation parvient à DLC à moins de 2 semaines ou en cas d'absence au départ, DLC retient 100% du montant total du VSE du ou des participants annulés. Le participant peut céder son forfait à un nouveau participant (sauf en cas de transport aérien) à moins de sept jours du départ, moyennant éventuellement un supplément. La personne remplaçante devra remplir les mêmes conditions (âge, sexe) que la personne ayant annulée. **Tout séjour non soldé pourra être considéré comme annulé de la part du participant.**

- **D.L.C propose en option une assurance annulation individuelle** facultative permettant de couvrir les frais d'annulation en cas d'absence au départ pour motif grave (maladie, accident, décès, licenciement) sans franchise. Elle est à souscrire impérativement **lors de l'inscription** en mentionnant les noms des participants concernés. **Il appartient aux participants (ou à leurs parents pour les mineurs) d'informer immédiatement DLC de l'annulation d'un VSE (par courrier recommandé avec AR). Il leur appartient aussi d'informer l'assureur par lettre recommandée avec AR dans les cinq jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie (voir contrat de l'assureur).**

➤ **Annulation totale du voyage de la part du groupe** : Si l'annulation nous parvient plus de 6 semaines avant le départ, D.L.C. retient 30% du prix total du séjour ; moins de 6 semaines et à plus de 2 semaines avant le départ, il sera retenu 60% du prix du séjour ; moins de 2 semaines avant le départ, il sera retenu 100% du prix total du séjour du groupe.

**Tout séjour non soldé avant le départ, après la remise par notre agence des documents nécessaires à la réalisation du voyage sera considéré comme annulé par le groupe. Les retenues s'appliqueront comme indiqué ci-dessus.**

➤ **Cas de l'annulation du groupe ENTIER en cas de motif légitime** : interdiction à voyager émanant d'un Ministère, Rectorat, Inspection académique, Préfecture, les conditions précitées ci-dessus s'appliqueront.

- **D.L.C propose en option une assurance annulation GLOBALE** facultative à souscrire pour tout le groupe (incluant l'assurance individuelle + groupe entier). Elle est à souscrire impérativement **lors de l'inscription** en mentionnant les noms des participants pour l'intégralité du groupe. Il y a une franchise de 10% ou au minimum de 20€/personne.

**ASSURANCE ASSISTANCE** : il est recommandé au responsable du VSE, de vérifier que les participants possèdent tous une garantie Assistance Voyageur (type MAIF Assistance ou autre), si les participants ne sont pas assurés

- **D.L.C. propose en option une assurance Assistance Voyageur, vol et bagages** facultative à souscrire pour tout le groupe lors de l'inscription.

**ASSURANCE PROFESSIONNELLE** : D.L.C. a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie Assurincos, pour un montant de 2 000 000€, garantissant la prise en charge des dommages corporels, matériels et immatériels causés à ses clients ou prestataires de service. Il est recommandé au responsable du VSE, de vérifier que chaque participant est couvert par une **assurance Individuelle Accident et responsabilité civile**. Il est précisé qu'en cas de **dégradation volontaire ou vandalisme** de la part d'un ou plusieurs participants le montant total des dégâts constatés sera à la charge des parents des participants responsables des dégradations qui devront eux-mêmes faire fonctionner leur propre assurance responsabilité civile.

**MODIFICATION** : D.L.C. ne pourra être tenu pour responsable des modifications d'horaires ou d'itinéraires, du changement de port ou d'aéroport (à l'aller ou au retour) provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, troubles politiques, blocus, émeutes, embouteillages, incidents techniques, intempéries, coupure autoroute, etc. Les frais éventuels (hébergement, nourriture, transport) seraient à la charge des participants. Le retard éventuellement subi ne pourrait entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu, ou de la nature de quelques visites ou de retard à une correspondance. En cas de défaillance d'un prestataire de service pendant le transport, le circuit ou le séjour, ou si pour des raisons impérieuses (circonstances politiques, déplacement officiel, grèves, conditions climatiques, attentats, etc...), nous nous trouvons dans l'obligation



## DECOUVERTE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

63 ROUTE DU PONT, 31340 LA-MAGDELAINE-SUR-TARN

TEL : 05 59 62 70 16 – EMAIL : [accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr) – SITE : [www.dlc.fr](http://www.dlc.fr)

SARL au capital de 7622,45€ - RCS TOULOUSE 399 440 684 – Siret 399 440 684 00054 – APE 7912Z

Découverte Linguistique & Culturelle Garantie financière GROUPAMA – N° IM 064100033 – RC ASSURINCO – UNOSEL – Adhérent EDV

d'annuler tout ou partie des engagements prévus, nous ferions tout notre possible pour les remplacer par des prestations équivalentes. Nous pouvons être amenés lorsque les circonstances nous y contraignent à substituer un moyen de transport à un autre, un hôtel ou lieu d'hébergement à un autre, prendre un itinéraire différent tout en maintenant le même niveau de qualité ou annuler certaines excursions, sans que ces modifications exceptionnelles donnent lieu à une quelconque indemnité. L'acheteur ne pourra les refuser sans motifs valables. Les renseignements concernant le prix des entrées et les horaires d'ouverture des lieux de visite sont communiqués par D.L.C. à titre indicatif, sous réserve de modification sans préavis de la part de ces lieux de visite. De ce fait D.L.C. ne pourra être tenu pour responsable de toute modification du programme qui en résulterait. Dans ce cas les participants ne pourront prétendre à aucune indemnisation, ni prolongation du séjour. Les prestations réservées et non consommées ne seront ni modifiables, ni remboursables.

**TRANSPORT EN AUTOCAR** : il est effectué en autocar grand tourisme, dans le respect la sécurité et de la législation en vigueur en ce qui concerne le temps de conduite et l'amplitude de travail du/des chauffeur(s). Si un changement de programme intervenant de votre fait sans accord préalable de DLC, occasionne la nécessité d'engager un chauffeur supplémentaire, DLC se réserve le droit de vous facturer les frais correspondants. De même les kilomètres supplémentaires qui en découleraient seront également facturés.

**SEJOUR SANS TRANSPORT** : Lorsqu'un groupe choisit une formule sans transport, D.L.C. ne pourra être tenu pour responsable des problèmes inhérents au transport et des conséquences qui pourraient en découler. Dans ce cas toutes les modifications de programme ne sauraient donner droit à aucune réclamation, prolongation de séjour, remboursement ou indemnisation. Tous les frais supplémentaires occasionnés par ces problèmes inhérents au transport seront à la charge des participants.

**HEBERGEMENT EN HOTEL, CENTRE DE JEUNES ou AUBERGES** : Ces établissements sont choisis en fonction de leur confort et leur situation géographique par rapport au circuit effectué. L'hébergement s'effectue en chambre multiples, doubles, triples ou dortoirs. Les chambres individuelles sont avec supplément et sous réserve de disponibilité leur nombre étant limités. La classification de ces établissements correspond toujours à la classification et aux normes du pays où ils sont implantés et ne correspondent pas forcément à la classification et normes françaises.

**CAUTION** : Les hôteliers, les compagnies maritimes demandent souvent une caution à déposer à l'arrivée du groupe. Cette caution est à réglée directement par le groupe et le professeur responsable du voyage sans l'intervention de DLC. Elle est restituée au départ si aucune dégradation n'est constatée.

**HEBERGEMENT EN FAMILLE** : Les familles d'accueil sont sélectionnées par nos correspondants locaux. Les élèves sont accueillis généralement par 2, 3, 4 par famille, sauf disposition particulières indiquées dans le contrat de voyage. Nous demandons aux familles hôtes d'accueillir les élèves le premier jour et de les accompagner au point de ramassage le lendemain matin (1 ou 2 ou 3 points suivant les lieux d'accueil). Par la suite les élèves effectueront le trajet seul. Si le responsable du VSE souhaite que les enfants soient accompagnés et recherchés au point de ramassage, cela devra faire l'objet d'une demande particulière à l'établissement du devis ou lors de l'inscription et si l'accompagnement est possible et confirmé par nos correspondants locaux, il sera facturé en supplément.

**RECLAMATION** : Toute plainte ou réclamation, pour être recevable, devra être formulée par écrit si possible pendant le séjour auprès des représentants locaux de DLC, sur le lieu d'accueil ou bien à l'agence D.L.C. à Pau, afin de permettre un contrôle immédiat, ou dans un délai de 30 jours maximum après la fin du séjour. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable. Après avoir saisi l'agence DLC par lettre RAR et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site :

<http://www.mtv.travel>

**HORAIRES** : Les programmes et les horaires sont conçus afin de respecter la législation concernant les temps de conduite et amplitudes de travail des chauffeurs. En cas de modifications ou de non-respect de ces horaires, entraînant des retards et donc un dépassement des horaires des chauffeurs, la responsabilité





## DECOUVERTE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

63 ROUTE DU PONT, 31340 LA-MAGDELAINE-SUR-TARN

TEL : 05 59 62 70 16 – EMAIL : [accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr) – SITE : [www.dlc.fr](http://www.dlc.fr)

SARL au capital de 7622,45€ - RCS TOULOUSE 399 440 684 – Siret 399 440 684 00054 – APE 7912Z

Découverte Linguistique & Culturelle Garantie financière GROUPAMA – N° IM 064100033 – RC ASSURINCO – UNOSEL – Adhérent EDV

des accompagnateurs pourra être engagée. De même les frais découlant de ces dépassements seront facturés au retour et devront être payés dans un délai de 8 jours.

**DISCIPLINE** : Les sorties nocturnes sont interdites dans tous les cas pour des raisons de sécurité, y compris pour les élèves majeurs. Les professeurs accompagnateurs doivent en informer les participants et leurs parents et veiller au respect de cette règle. En cas de mauvaise conduite, indiscipline, vol, larcin dans la famille, vandalisme, dégradation ou non-respect du régime des sorties, ou consignes données par les accompagnateurs ou les familles d'accueil, le participant peut être renvoyé immédiatement. Les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, de déplacement, de réparation sont à la charge des participants, de leurs parents ou responsables légaux qui s'engagent à les régler eux-mêmes.

**UTILISATION DE L'IMAGE** : Lors de nos VSE les participants peuvent être pris en photo. Sauf avis contraire des participants, parents ou tuteurs, ces photos pourront être utilisées pour illustrer nos brochures.

**EFFETS PERSONNELS, BAGAGES** : Les objets perdus, ou oubliés dans les familles, autocars, avion, hôtels etc,... ne sont jamais récupérés. Tous bijoux, ou objets de valeur, argent et effets personnels sont sous la responsabilité exclusive des participants. DLC, ni ses prestataires de service ne pourront être rendu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage et/ou séjour.

**INFORMATION ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES** : Les informations que vous nous transmettez pour vos demandes de devis, vos inscriptions aux voyages et leur réalisation, pour vos demandes de brochure sont enregistrés dans notre système informatique. Ces données sont enregistrées par DLC afin d'envoyer les devis et programmes ainsi que tous les documents utiles à la réalisation de votre voyage. Les données sont conservées pendant toute la durée de la transaction commerciale, jusqu'à la commande éventuelle d'un voyage, puis jusqu'à la fin de sa réalisation. Elles sont ensuite conservées pendant 3 ans puis sont détruites.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et de droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante : DLC, Voyages Scolaires Éducatifs, 63, route du pont. 31340 LA MAGDELAINE SUR TARN ou un courrier électronique à [accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr)

### **Conditions Générales de Vente de voyage à forfait :**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise DECOUVERTE LINGUISTIQUE et CULTURELLE (DLC) sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise DECOUVERTE LINGUISTIQUE et CULTURELLE (DLC) dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.



## DECOUVERTE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

63 ROUTE DU PONT, 31340 LA-MAGDELAINE-SUR-TARN

TEL : 05 59 62 70 16 – EMAIL : [accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr) – SITE : [www.dlc.fr](http://www.dlc.fr)

SARL au capital de 7622,45€ - RCS TOULOUSE 399 440 684 – Siret 399 440 684 00054 – APE 7912Z

Garantie financière GROUPAMA – N° IM 064100033 – RC ASSURINCO – UNOSEL – Adhérent EDV

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution.

Lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. DECOUVERTE LINGUISTIQUE et CULTURELLE (DLC) a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT & CAUTION. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme : 132, rue des Trois Fontanot. 92000 NANTERRE. Tél. : 09 69 32 23 36 - E-mail : [info@groupama-ac.fr](mailto:info@groupama-ac.fr) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de DECOUVERTE LINGUISTIQUE et CULTURELLE (DLC).

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplqfr21s\\_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;sessionId=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tplqfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701)

Signature et Cachet de l'agence

**DECOUVERTE LINGUISTIQUE  
et CULTURELLE**  
63, route du pont  
31340 LA-MAGDELAINE-SUR-TARN  
[accueil@dlc.fr](mailto:accueil@dlc.fr)  
SARL au capital de 7622,45 €  
399440684 RCS Toulouse